



AMENAGEMENT DE VOIRIE DE L'AVENUE DES ALBERES, DE L'IMPASSE DE LA PENSEE ET DE L'IMPASSE DES VIOLETTES

LOT N°1
TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE

PRO-DCE

BORDEREAU DES PRIX

MAITRE
D'OUVRAGE :
LE BOULOU

LE BOULOU LE :

SIGNATURE :

Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérfié	Ind
20/12/2021	CREATION	VHE	CFE	a

1.1



BZ-09482

GAXIEU

4 Rue du Moulins
66330 CABESTANY
T. 04 68 66 07 70 F. 04 68 50 61 79
E. bet.66@gaxieu.fr

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
----	-------------	----	----------------------------

LOT 1 : TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE

<i>Installation de chantier - Préparation</i>			
AA 01	<p>Travaux préparatoires et installation de chantier</p> <p>Ces travaux sont payés suivant un forfait global défini en fonction de l'étendue du chantier, de la difficulté de réalisation, de l'importance des sondages et recherches préalables, de la circulation et de toutes sujétions supplémentaires de préparation.</p> <p>Il comprend :</p> <p>a) La préparation du chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'un organigramme du chantier, - la rédaction des méthodes d'exécution, - la validation des conditions géotechniques, - la reconnaissance des lieux pour l'installation du chantier et des différentes contraintes : <ul style="list-style-type: none"> * le stockage des matériaux, * les points de décharge, * la circulation, * le maintien de la desserte en cours de travaux. <p>b) L'implantation</p> <p>Le repérage des réseaux existants</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseaux principaux publics, - réseaux particuliers, - implantation des ouvrages de branchements particuliers <ul style="list-style-type: none"> * position sur le terrain, * profondeur nécessaire - l'implantation des ouvrages principaux à construire - la rédaction d'un calendrier d'exécution des travaux et des résumés de chantier par phases fonctionnelles. <p>c) L'amenée, la protection, le repli du chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'une liste avec la qualification du personnel œuvrant sur le chantier, - l'établissement d'une fiche détaillée des moyens en matériel (matériel de terrassement, blindage, compactage, hygiène, sécurité, contrôle et divers), - les mesures nécessaires pour la signalisation de jour et de nuit et la protection du chantier, - l'installation des baraques de chantier, laboratoire, ateliers, entrepôts et bureaux, - les dispositions particulières relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail, - le dispositif de sécurité, la gardiennage, l'éclairage, - les mesures nécessaires pour assurer la circulation et les accès aux propriétés riveraines, - la conservation des piquets de repères, - la remise en état des lieux en fin de travaux, - l'amenée et le repli du matériel. <p>Il s'applique au forfait.</p>	forf	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
AA 05	<p>Signalisation de chantier</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture et la mise en place de la signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur pour la réalisation des travaux et la réalisation d'un dossier d'exploitation sous chantier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement du plan de signalisation pour agrément, - les demandes de permissions de voirie auprès des diverses administrations et gestionnaires de voies concernées, - la fourniture et la pose de la signalisation de chantier, - le traçage et le balisage d'une zone de circulation piétonne libre de tout stockage, - le maintien et l'entretien pendant la période de chantier de la zone de circulation piétonne, - le maintien des accès aux riverains, - la signalisation d'itinéraire de déviation si nécessaire, - la réalisation de déviation provisoire sur place y compris fourniture et mise en œuvre de GNT ou d'enduit superficiel, - le maintien de la signalisation pendant les travaux, - la nomination du personnel d'astreinte pendant les périodes de congés, - l'enlèvement de la signalisation en fin de travaux, - en dehors des horaires de travaux, les tranchées seront systématiquement remblayées afin de permettre le rétablissement de l'accès. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de réalisation et de main d'œuvre.</p> <p>Il s'applique au forfait pour toute la durée du chantier.</p>	forf	
AA 08	<p>Marquage - Piquetage des réseaux</p> <p>Ce prix rémunère le marquage-piquetage au sol permettant de signaler les ouvrages ou tronçons d'ouvrages (réseau principal et branchements) et le cas échéant, la localisation des points singuliers, tels que les affleurants, les changements de direction et les organes volumineux ou présentant une sensibilité particulière.</p> <p>Il sera réalisé conformément au guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux : fascicule 1 - dispositions générales, fascicule 2 - guide technique, fascicule 3 - formulaires et autres documents pratiques.</p> <p>Le marquage-piquetage devra être réalisé pour tout élément souterrain situé dans la zone d'intervention ou à moins de 2 mètres en planimétrie de l'emprise de travaux. Il est effectué en tenant compte de l'incertitude de positionnement des ouvrages concernés.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marquage-piquetage conformément au code couleur du guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (Fascicule 3 - Annexe E), <ul style="list-style-type: none"> • réseaux principaux publics, • réseaux particuliers 	forf	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<ul style="list-style-type: none"> • implantation des ouvrages de branchements particuliers <ul style="list-style-type: none"> * position sur le terrain, * profondeur nécessaire, • l'implantation des ouvrages principaux à construire, <p>- le compte rendu de marquage-piquetage et le reportage photographique.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de main d'œuvre et d'exécution.</p> <p>Il s'applique au forfait.</p>		
AA 09	<p>Maintenance Marquage - Piquetage des réseaux</p> <p>Ce prix rémunère la maintenance du marquage-piquetage au sol pendant toute la durée des travaux réalisé conformément au guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux : fascicule 1 - dispositions générales, fascicule 2 - guide technique, fascicule 3 - formulaires et autres documents pratiques et décrit dans le compte rendu de marquage-piquetage et le reportage photographique dans le relevé topographique.</p> <p>Le marquage-piquetage devra être maintenu pour tout élément souterrain situé dans la zone d'intervention ou à moins de 2 mètres en planimétrie de l'emprise de travaux. Il est effectué en tenant compte de l'incertitude de positionnement des ouvrages concernés.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien du marquage-piquetage conformément au code couleur du guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (Fascicule 3 - Annexe E), • réseaux principaux publics, • réseaux particuliers • implantation des ouvrages de branchements particuliers <ul style="list-style-type: none"> * position sur le terrain, * profondeur nécessaire, • l'implantation des ouvrages principaux à construire, <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de main d'oeuvre et d'exécution.</p> <p>Il s'applique au forfait."</p>	forf	
AA 11	<p>Constat d'huissier (avant/après travaux)</p> <p>Rémunère suivant un forfait global comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'état des lieux, - 2 constats d'huissier par phase : 1 avant travaux et 1 après travaux. 	forf	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Le constat par huissier de l'Etat des constructions riveraines. Ce constat est à fournir sous 8 jours après le passage de l'Huissier, au Maître d'Ouvrage en 2 exemplaires et au Maître d'Œuvre en 1 exemplaire.</p> <p>Toutes dépenses relatives à la fourniture d'un dossier en trois exemplaires avec photos et descriptif détaillé pour chaque construction.</p> <p>Il s'applique au forfait.</p>		
BC 95	<p>Dossier de récolement et Dossier des Ouvrages Exécutés</p> <p>Ce prix rémunère l'établissement et la fourniture de dossiers de récolement établis en x, y, z par le géomètre expert de l'entreprise et d'un Dossier des Ouvrages Exécutés, conformément aux C.C.A.P. et C.C.T.P.</p> <p>Ils devront être établis en utilisant les symboles de l'annexe E du fascicule n° 70 et de la norme NF P02 001.</p> <p>L'entrepreneur remettra le dossier en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique sous un format compatible avec le logiciel SIG du Maître d'Ouvrage.</p> <p>Les plans seront de classe de précision A et rattachés au système de coordonnées CC43 et NGF.</p> <p>Les dossiers comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan général des réseaux, - les plans de détails, - tous schémas et notices utiles, - le tracé des canalisations et branchements, câbles de raccordement enterrés, - les schémas électriques de l'installation, - les diverses caractéristiques des travaux, - tout document permettant d'assurer le bon fonctionnement, l'entretien et les réparations normales des ouvrages et appareils. <p>Il s'applique suivant les cas :</p>		
BC 95 01	- A l'unité	u	
	<i>Terrassements généraux</i>		
AB 04	<p>Découpage revêtement scie circulaire</p> <p>Ce prix rémunère les travaux de découpe mécanique d'un tapis pour la reprise de chaussées partiellement dégradées ou le raccordement de chaussée neuve sur chaussée existante.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire à cette prestation, - la découpe proprement dite du tapis périmétriquement à la superficie dégradée, - le chargement, le transport et l'évacuation des matériaux à la décharge, y compris les frais de décharge, - la reprise éventuelle des lèvres de la découpe dans le cas où ces dernières ne présenteraient pas un bord franc, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions inhérentes à l'exécution de ce travail.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire découpé suivant les prescriptions ci-dessus.</p>	ml	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
AA 17	<p>Démolition d'ouvrages en maçonnerie ou en béton</p> <p>Ce prix rémunère la démolition d'ouvrages en maçonnerie ou en béton existants.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'extraction de matériaux constitutifs de l'ouvrage en terrain de toutes natures, y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper ou du marteau piqueur (mais pas l'utilisation de l'explosif), - la récupération éventuelle des matériaux nobles, le chargement, le transport et le déchargement aux décharges autorisées des matériaux inutilisables, - le rangement et le stockage des matériaux à réutiliser, - la protection éventuelle des propriétés riveraines et des réseaux apparents ou cachés. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux imputables à l'accès à la difficulté de manoeuvre, à la nature du sol et de l'état des murs, à la présence de réseaux et aux intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre cube exécuté mesuré contradictoirement.</p>		
AA 17 01	- Agglomérés de ciment ou briques	m3	
AA 17 03	- Béton banché ou armé	m3	
AA 19	<p>Dépose de mobilier urbain</p> <p>Ce prix rémunère la dépose de mobilier existant.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le sciage de l'enrobé, - La fouille à l'engin mécanique ou à la main, nécessaire à l'extraction du panneau et de sa fondation, - Le tri, le chargement, l'évacuation des matériaux démolis à la décharge publique ou à l'endroit désigné par le directeur des travaux, y compris les frais de décharge et le déchargement des matériaux, - Le décroûtage, le nettoyage, le stockage et le transport du panneau en vue d'un réemploi à l'endroit désigné par le directeur des travaux, - Toutes sujétions de matériel et de main d'œuvre. <p>Il s'applique à l'unité pour le mobilier suivant :</p>		
AA 19 04	- Panneau	u	
AA 19 06	<p>- Candélabre</p> <p>Il comprend en complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la déconnexion des câbles, - la mise en sécurité de l'ensemble des installations 	u	
AA 20	<p>Repose de mobilier urbain</p> <p>Ce prix rémunère la repose de mobilier urbain.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre, - l'implantation, 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<ul style="list-style-type: none"> - l'exécution de la fouille par engin mécanique ou à la main en terrain de toutes natures, - la mise sur berge des déblais, - l'approche et la mise en place, le calage, la fourniture et la mise en œuvre de béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur pour la réalisation du massif de fondation, - la pose du mobilier urbain, y compris fixations, - le chargement et le transport des déblais excédentaires aux décharges autorisées, le déchargement et le régilage, y compris les frais de décharge. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles, de leurs réparations éventuelles en cas de dégât, sous la surveillance et les directives des administrations ou services concernés.</p> <p>Il s'applique à l'unité reposée pour le mobilier suivant :</p>		
AA 20 04	- Panneau	u	
AA 20 06	- Candélabre	u	
	<p>Il comprend en complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la repose du candélabre et la réalisation de son branchement, - la réalisation du socle béton, - la fourniture des accessoires de pose, - le raccordement, y compris la fourniture de câble. - la remise en état des lieux ainsi que toutes les sujétions d'exécution. 		
AA 33	<p>Décroutage de plate-forme</p> <p>Ce prix rémunère le décroutage de la plate-forme sur une chaussée, un trottoir, un parking ou tout autre espace revêtu de matériau du type béton bitumineux, béton de ciment ou similaire.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décroutage mécanique du sol en place sur l'épaisseur de la couche de roulement, - le chargement, le transport, le déchargement et le réglage aux décharges autorisées des matériaux impropres à la remise en forme, y compris les frais de décharge, - le nivellement, le réglage et le compactage de la surface décroûtée. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mesuré contradictoirement.</p>		
AA 33 01	- Chaussées et parkings	m2	
AC 01	<p>Dépose de bordures et caniveaux</p> <p>Ce prix rémunère la dépose de bordures et de caniveaux existants quelle que soit leur nature.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le découpage du revêtement à la scie circulaire, - le sciage des bordures et des fondations à chaque extrémité de la zone à déposer, - le démontage des bordures et des caniveaux, - la démolition éventuelle du béton de fondation, - le tri, le nettoyage et le décroutage des éléments réutilisables, 	ml	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- l'évacuation des bordures ou des caniveaux non réutilisables ainsi que des matériaux démolis, aux décharges autorisés y compris les frais de décharge, - la mise en dépôt des bordures et des caniveaux en vue de leur réemploi.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire déposé mesuré contradictoirement quel que soit le type de bordures ou de caniveaux.</p>		
DE 42	<p>Dépose de grille pluviale</p> <p>Ce prix rémunère la dépose de grille pluviale existante.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le démontage soigné de la grille et du cadre, - la démolition du béton de fondation et du béton de scellement ainsi que le regard de visite, - le tri, le nettoyage des éléments réutilisables, - la dépose des éléments scellés, - l'évacuation des objets non réutilisables ainsi que des matériaux démolis, à la décharge publique ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux y compris les frais de décharge, - le chargement, le transport et le déchargement à pied d'oeuvre de la grille et du cadre, à l'endroit désigné par le directeur des travaux, - le stockage en vue de son réemploi, - le colmatage du regard de la grille sur le réseau EP existant, - la remise en l'état des lieux. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique à l'unité déposée.</p>	u	
AB 81	<p>Mise à niveau d'ouvrages existants</p> <p>Ce prix rémunère pour l'adaptation au projet, la mise à la cote d'ouvrages béton maçonnés ou préfabriqués existants (regard de visite, chambre F-T, boîte siphonide) .</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la récupération du système de fermeture, l'enlèvement soigné pour réutilisation puis, après la mise à la cote des parois, la remise en place avec scellement à la cote du projet, - la démolition au marteau piqueur ou à la main des parois pour l'abaissement à la cote finie moins l'épaisseur du couronnement, - les terrassements, fouilles, remblaiement, - le démontage ou la démolition éventuelle, - la reprise de la bouche à clé, de la dalot ou du regard soit par la mise à la cote du tampon, soit par la réalisation d'une rehausse, - la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de béton de calage dosé à 350kg, - le coffrage des parois et le coulage de béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur pour la surélévation à la cote finie moins l'épaisseur du couronnement. - la mise en oeuvre d'un produit bitumineux de type sealastic ou similaire en raccordement de chaussée, - la fourniture de tous les matériaux nécessaires, 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- toutes sujétions d'exécution.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des précautions à prendre pour récupérer le système de fermeture, quelle que soit la hauteur de l'ouvrage existant et son emplacement, des travaux éventuels résultant d'un bris de celui-ci, des sujétions de nettoyage dans les regards et autour d'eux, des dimensions différentes que peuvent avoir ces regards et toutes les sujétions de terrassements éventuels, etc...</p> <p>Il s'applique à l'unité mise en œuvre.</p>		
AB 81 01	- A l'unité de couronnement	u	
AB 81 03	- A l'unité de regard construit	u	
AB 81 05	- Bouche à clé	u	
AG 19	<p>Exécution de seuil en béton</p> <p>Ce prix rémunère l'exécution de seuil en béton de ciment coulé sur place, de 0.30 m de largeur.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et le déchargement à pied d'œuvre des agrégats et du ciment, - la fourniture et la mise en œuvre de béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, sur une épaisseur de 0.15 m, - le coffrage et le décoffrage, - le saupoudrage au ciment de la forme en béton et le lissage à la truelle. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire exécuté contradictoirement.</p>	ml	
AG 20	<p>Raccordement des bas de façades</p> <p>Ce prix rémunère la réfection des bas de façades dégagés du fait de l'abaissement du niveau des chaussées, des trottoirs, ou des passages piétons.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le découpage soigné de l'enduit, - le découpage des éventuels bourrelets béton apparus lors de l'abaissement du niveau des chaussées, des trottoirs, ou des passages piétons, - le décroûtage entre le trottoir et la partie découpée, - l'exécution d'un enduit au mortier de ciment à deux couches taloché fin, - la réfection du parement de façade en matériau de même nature que l'existant. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, d'exécution et main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique au mètre carré réalisé quelle que soit la nature du revêtement et sa teinte.</p>	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
CP 40	<p>Fourniture et pose de fourreaux T.P.C.</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose en tranchée ouverte de gaine du type T.P.C. degré 6 (de couleur rouge pour l'électricité, verte pour Télécom, jaune pour le gaz) pour la protection de câbles en traversée de chaussée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport, le déchargement, et l'approche des gaines, - la pose des gaines, le calage et les coupes. - l'obturation des gaines par mousse polyuréthane <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles, de la pente du terrain, du passage sous canalisation existante de diamètre inférieur à 300 mm ou à une section équivalente.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire de gaine T.P.C. degré 6 réellement posée mesurée contradictoirement, suivant les spécifications ci-après.</p>		
CP 40 03	<p>- Ø = 63 mm</p>	ml	
	Voirie		
AA 21	<p>Déblais en terrains de toutes natures</p> <p>Ce prix rémunère les terrassements en déblais en terrains de toutes natures.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation du terrassement, - les piquetages complémentaires et spéciaux éventuels, - le décapage de la terre végétale, son transport et sa mise en dépôt sur le site, la reprise et l'aménagement des espaces verts, - l'extraction des terres ou terrains de toutes natures y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper, - leur chargement, leur transport, leur déchargement et leur régalage aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, - le fractionnement et/ou l'enlèvement des blocs, - le réglage de la plateforme et des talus, - la purge de tous les éléments instables, - la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de toute nature, y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, - l'aménagement des dépôts définitifs, - les essais de laboratoire. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de ceux imputables à la nature du terrain, à la présence de réseaux et aux intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mesuré au profil en place avant et après les terrassements.</p>	m3	
AA 37	<p>Purge et remblaiement de chaussée</p> <p>Ce prix rémunère les terrassements en déblais et la mise en remblai sur des surfaces déstructurées en terrains de toutes natures.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décrouitage mécanique de la plateforme revêtue de matériaux de type béton bitumineux ou similaire sur l'épaisseur de la couche de roulement, - l'extraction des matériaux constituant la couche de base et de fondation de la chaussée polluée sur une épaisseur de 0,55 m, 	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<ul style="list-style-type: none"> - le chargement et l'évacuation des matériaux ainsi que leur déchargement aux décharges autorisées ou à l'endroit désigné par le directeur des travaux, y compris les frais de décharge, - le réglage du fond de fouille et son compactage, - la pose d'un géotextile en fond de fouille, - le remblai en GNT 0/80 sur une épaisseur de 30 cm, - le remblai en GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 20cm, <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions inhérents à ce genre de travail.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mesuré au profil en place, avant et après l'exécution de la purge.</p>		
AA 23	<p>Transport des déblais hors du chantier</p> <p>Ce prix rémunère exclusivement le transport des déblais hors du chantier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, - le transport aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, - le déchargement, - le réglage. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la nature du matériau à transporter, des intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre cube compté avant extraction (hors foisonnement).</p>	m3	
AB 01	<p>Réglage compactage</p> <p>Ce prix rémunère le réglage et le compactage du terrain à la cote du projet.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire à ce travail, - le réglage du terrain, - le compactage général au rouleau à pneus de 20 T au moins ou avec tout autre matériel de compactage approprié (et agréé par le Maître d'Oeuvre) par longueur de 60 m minimum et de 15 passages au moins, jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle de l'Optimum Proctor Modifié. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de l'obligation de réaliser cette opération.</p> <p>Il s'applique au mètre carré exécuté.</p>	m2	
AB 03	<p>Géotextile protection anti-contaminante</p> <p>Ce prix rémunère la mise en place d'un géotextile sur plate-forme préalablement préparée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport et le déchargement à pied d'œuvre, - la mise en place du géotextile suivant la méthode d'assemblage par couture avec un ourlet ou par chevauchement en respectant les prescriptions du fabricant, - les coupes et les raccords, - la main d'œuvre. 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de mise en œuvre et d'exécution.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en place.</p>		
AB 03 01	- Densité 200 gr/m2	m2	
AB 16	<p>G.N.T. 0/20 base</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre de graves non traitées 0/20 pour la construction d'une couche de base suivant les prescriptions du projet.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de graves avec un équivalent sable > 50, - le transport sur le chantier et le répardage mécanique à la niveleuse, - l'arrosage éventuel y compris la fourniture de l'eau, - la scarification éventuelle, - le compactage jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle correspondant à l'O.P.M, - le réglage au profil définitif, - la protection contre les eaux de toutes natures y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, - les essais de laboratoire et les contrôles mentionnés dans le fascicule n°25 du C.C.T.G, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des contrôles de régularité de la surface dressée (article 19 du fascicule 25 du C.C.T.G.) de la présence d'ouvrages.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mis en œuvre mesuré contradictoirement.</p>	m3	
AB 41	<p>Couche d'imprégnation sablée</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre d'une couche d'imprégnation sablée sur la plate-forme, préalablement à la mise en œuvre de la couche supérieure.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et transport du liant : (émulsion de bitume cationique à 65%, pénétrabilité 80/100 ou 180/220, dosage en bitume résiduel minimum 250 g/m2 répartis régulièrement, le répardage du liant à raison de 1 kg/m2), - la fourniture du granulat 4/6, - le répardage à raison de 6 à 7 l/m2, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux résultant de la présence d'ouvrages en dépassement de 3 à 4 cm à raccorder.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en œuvre conformément au projet et mesuré contradictoirement.</p>	m2	
AB 43	<p>Béton bitumineux semi grenu 0/10 - (BBsg 0/10)</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre de béton bitumineux semi grenu 0/10, pour l'exécution de couche de roulement, épaisseur moyenne d'utilisation 6 à 7 cm, épaisseur minimale 5 cm et conforme à la norme NF P 98 - 130.</p> <p>Il comprend :</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<ul style="list-style-type: none"> - le balayage mécanique des chaussées à revêtir avec nettoyage et enlèvement des terres ayant déboulé des terrains alentours, - la couche d'accrochage (non comprise et réglée au prix correspondant), - la fourniture des matériaux : concassé 0/10, liant (bitume 60/70), filler et pigments, - la fabrication en centrale agréée, - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, - le pesage contradictoire des camions sur bascule agréée par le Maître d'Œuvre, - la mise en œuvre au finisseur en une seule couche de manière à obtenir après compactage les épaisseurs prescrites, - le compactage en vue d'obtenir une densité de 2.4, - les essais de laboratoire et de contrôles mentionnés dans le fascicule n°27 du C.C.T.G, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la présence d'ouvrages en dépassement de 3 à 4 cm à raccorder.</p> <p>Il s'applique à la tonne mise en œuvre, mesurée contradictoirement.</p>		
AB 43 03	- Epaisseur de 0,06 m	t	
	<i>Trottoir / Piste Mixte</i>		
AB 31	<p>Reprofilage de trottoir existant en GNT 0/20 ép moyenne = 0.20 m</p> <p>Ce prix rémunère le rebouchage et le reprofilage des déformations de la chaussée existante.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la mise en place de grave bitume quel qu'en soit l'épaisseur y compris sa fabrication, son transport, sa mise en oeuvre, son compactage et toutes les fournitures notamment celle du bitume. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de mise en oeuvre et d'exécution, en particulier de ceux résultant de la présence d'ouvrages à raccorder.</p> <p>Il s'applique au mètre cube reprofilé.</p>	m2	
AB 70	<p>Trottoir en béton désactivé</p> <p>Ce prix rémunère la confection d'un trottoir en béton de ciment désactivé fibré et ferrailé.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation sur le site de trois planches d'essais de 1m2 chacune, pour permettre au Maître d'Ouvrage de choisir la couleur et la finition du béton, - la fourniture et la mise en place d'un treillis soudé, - la fourniture et la mise en place d'un film en matériau imperméable de type polyane ou similaire à interposer entre la couche de base et le béton, - les coffrages et les décoffrages, - la fabrication en centrale, - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, - la fourniture sur le chantier et la mise en œuvre du béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, dosé à 350 kg de ciment. Ce 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>béton comportera un plastifiant et un entraîneur d'air, des fibres polypropylène à raison de 0,9kg/m³,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre et vibration, le tirage, les adjuvants si nécessaires, les éprouvettes d'essai, la mise en place de plastifiant, les fibres métalliques ou synthétiques, - les arêtes du béton pourront être rabattues lors du coulage selon le souhait du Maître d'Ouvrage, - tous les essais et contrôles de qualité, de mise en œuvre et de fabrication, - toutes sujétions, variations d'épaisseur, découpe et rabotages entraînés par les raccordements , - la réalisation des joints de dilatation par mise en œuvre de profilés en aluminium anodisé et mastic polyuréthane, sur toute l'épaisseur du revêtement, disposés tous les 20m (un plan de calepinage sera proposé par l'entreprise), - la protection des ouvrages tels que regards, bouches à clefs... - l'exécution régulière tous les 4 m perpendiculairement d'un joint de retrait flexion réalisé par sciage sur 1/3 de l'épaisseur de la dalle, - l'exécution de joints de dilatation à chaque point caractéristique (regards, angles, changements de direction, ...), réalisés par sciage sur 1/3 de l'épaisseur de la dalle, - la fourniture et la mise en œuvre d'un produit de cure en surface, - le réglage de la surface à la règle vibrante, - le talochage de la surface jusqu'à ce que les granulats ne soient plus visibles, - le lissage de la surface (ni creux, ni vague), - la fourniture et la mise en place d'une protection du chantier contre la pluie , les fortes chaleurs..., - le gardiennage de la zone de coulage si nécessaire, - la fourniture d'un désactivant, la pulvérisation du désactivant sur toutes les surfaces à traiter (environ 1L pour 4 m²), - le rinçage à l'eau avec un jet haute-pression (min 120 bars) pour l'élimination du désactivant et de la laitance superficielle, y compris fourniture de l'eau et de l'électricité. - le rinçage de finition par un écoulement d'eau sans pression, - le rejet direct dans le milieu naturel est à proscrire, l'entreprise devra mettre en place un système de filtre afin de récupérer les eaux du nettoyage du désactivant. - la fourniture et la mise en œuvre d'un film de surface par imprégnation pour protéger la surface des hydrocarbures. <p>Lors de la réception des revêtements, les modules non-conformes aux échantillons validés seront systématiquement repris aux frais de l'entreprise. Seront systématiquement repris les défauts d'aspect, défauts de sciage et défauts de planimétrie.</p> <p>Les fissures qui apparaîtront en cours de chantier donneront lieu à la reprise du module au frais de l'entreprise. La reprise à l'identique de l'enduit en pieds de façades dans le cas de l'abaissement du niveau fini. La teinte et la composition des granulats et du ciment sera laissé au choix du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre, et devra être validé avant la réalisation des bétons.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre.</p> <p>Il s'applique au mètre carré de béton de ciment micro désactivé mis en œuvre, mesuré contradictoirement pour les épaisseurs suivantes :</p>		
AB 70 02	- Epaisseur 0,12 m	m2	
AB 70 04	- Epaisseur 0,20 m	m2	
AB 76	Bande structurante en pavés de porphyre	ml	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de bande de pierre en porphyre rouge flammé à bords sciés sur les trottoirs projetés de dimensions 10x10x8.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement sur le lieu d'emploi des bandes de porphyre, du sable et du béton de ciment, - l'implantation et le nivellement, - les terrassements en rigole, - l'évacuation des déblais aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, - la pose sur fondation et le blocage bilatéral en béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - la façon des joints au mortier de ciment (épaisseur : 10 mm au maximum), - la reconstitution de la forme de part et d'autre, - le nettoyage des éléments souillés par le mortier des joints, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux imposés par l'emplacement des bordures et des caniveaux, par la réalisation des courbes (les portions d'éléments droits pour réalisation des courbes sont strictement interdites), par l'enfoncement progressif de certains éléments pour raccordement sur éléments de nature différente, par l'évacuation des matériaux excédentaires, par la réalisation d'angles, etc..</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire.</p>		
	<i>Bordures - Caniveaux</i>		
AC 11	<p>Bordures et caniveaux en béton</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de bordures et de caniveaux en béton de ciment.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement sur le lieu d'emploi des bordures, des caniveaux, et du béton de ciment, - l'implantation, et le nivellement, - les terrassements en rigole, - l'évacuation des déblais aux décharges autorisées, y compris les frais de décharge, - la pose sur fondation et le blocage bilatéral en béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - la façon des joints au mortier de ciment (épaisseur : 10 mm au maximum), - la reconstitution de la forme de part et d'autre, - le nettoyage des éléments souillés par le mortier des joints, - la réfection de chaussée à l'identique de l'existant sur 0,30 m de large, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux imposés par l'emplacement des bordures et des caniveaux, par la réalisation des courbes (les portions d'éléments droits sont strictement interdites), par l'enfoncement progressif de certains éléments pour raccordement sur éléments de nature différente, par l'évacuation des matériaux excédentaires, par la réalisation d'angles, etc...</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire pour les bordures et les caniveaux en béton de ciment de types suivants :</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
AC 11 01	- Bordures de trottoirs type T2	ml	
AC 11 03	- Caniveaux simple pente type CS1	ml	
AC 11 05	- Caniveaux double pente type CC1	ml	
AC 11 07	- Bordurettes type P1	ml	
	<i>Eaux Pluviales</i>		
BC 01	<p>Fouille pelle mécanique ou main</p> <p>Ce prix rémunère les terrassements de fouilles pour canalisations, ainsi que le remblaiement de la fouille après la pose des canalisations.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation de la fouille, - l'exécution de la fouille par engin mécanique en terrain de toutes natures y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper (mais pas l'utilisation de l'explosif), la mise sur berge des déblais ou en cas d'impossibilité en dépôt en vue de reprise pour remblaiement, - l'assainissement, l'étalement, le boisage des fouilles, - l'épuisement et le détournement des eaux souterraines et superficielles avec la fourniture du matériel, de la main d'oeuvre, quelle que soit la profondeur de la tranchée, et l'énergie nécessaire, et est toutefois spécifiée que dans le cas où l'épuisement nécessiterait un pompage d'un débit continu supérieur à 25 m³/h, les heures de pompage seraient payées comme indiqué au prix correspondant, - le réglage du fond de fouille aux côtes du projet, le dressement des parois et l'exécution des niches et des saignées, - la fourniture et la mise en place si nécessaire au fond de la fouille d'une couche de sable, y compris la fourniture et les frais inhérents, - le chargement, le transport des déblais excédentaires aux décharges autorisées ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, le déchargement et le régalage, les frais de décharge, - la reprise sur berge ou à l'emplacement du dépôt et le remblaiement de la fouille après pose de la canalisation avec de la terre meuble expurgée de cailloux par couches successives de 0.20 m d'épaisseur maximum compactées jusqu'à l'obtention d'une compacité égale à 95% de l'O.P.M. et l'entretien des remblais pendant le délai du terrassement, - la remise en état des lieux, - la réfection provisoire de la voirie, des trottoirs, des bordures ou des rigoles avec réutilisation des matériaux déposés, y compris l'entretien jusqu'à la réfection définitive, - la réparation de tous les dégâts aux propriétés riveraines quelle qu'en soit l'importance. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles d'un diamètre inférieur à 0,30 m, de leurs croisements et de leurs réparations éventuelles en cas de dégâts, sous la surveillance et directives des administrations ou services concernés, de la pente du terrain, des raccordements sur les ouvrages existants, etc... le tout suivant les prescriptions du C.C.T.P. et des fascicules 70 et 71 du C.C.T.G., ainsi que, s'il y a lieu, les conditions imposées par les permissions de voirie.</p> <p>Il s'applique au mètre cube de tranchée exécutée :</p>		
BC 01 01	- Jusqu'à 3.00 m de profondeur	m3	
BC 10	Prestations liées à la gestion des déchets.		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que l'ensemble des matériaux recyclables provenant du chantier, doivent être évacués et transportés en centre ou plateforme de tri, conformément à la législation en vigueur. Les déblais non réutilisables seront évacués en centre de stockage autorisé.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et le déchargement du lieu de travail au centre de tri, - les frais de décharge, - la justification de l'évacuation des déchets par la présentation du bordereau de prise en charge par le centre de tri ou de stockage. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, et notamment du fait que l'entrepreneur devra prendre en compte dans l'élaboration de son prix, tous les frais de transport et d'évacuation vers le centre ou la plateforme de tri.</p> <p>Il s'applique pour les prestations suivantes :</p>		
BC 10 01	<p>- décroûtage tri et évacuation des enrobés</p> <p>Il s'applique au mètre carré</p>	m2	
BC 12	<p>Plus value pour remblaiement de fouille</p> <p>Ce prix rémunère en plus value le remblaiement des fouilles en un matériau différent de celui de l'extraction, sur ordre express du Maître d'Oeuvre. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du matériau, - le chargement au lieu d'emprunt, le transport et le déchargement au lieu d'emploi, - la mise en œuvre dans la fouille par couches de 0,20 m d'épaisseur compactées jusqu'à l'obtention d'une compacité égale à 95 % de l'O.P.M., - les essais de compactage avant la mise en œuvre éventuelle de la réfection de chaussée. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mis en place dans les fouilles mesurées contradictoirement pour les types de remblaiement suivants :</p>		
BC 12 03	- Grave non traitée 0/31.5	m3	
BC 21	<p>Blindage des fouilles</p> <p>Ce prix rémunère les blindages exécutés par l'entrepreneur et quels que soient leur nature et leur mode d'exécution suivant la surface. La surface prise en compte est celle du terrain soutenu qu'il soit en contact ou non avec les éléments constitutifs du blindage.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, la mise en place et le déplacement des caissons de blindage, - la main d'oeuvre, - l'abandon éventuel de tout ou partie des blindages après accord du maître d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en oeuvre.</p>		
BC 21 01	- Jointif	m2	
BH 06	Canalisation PVC assainissement		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose en tranchée ouverte de canalisations en PVC pour eaux pluviales type ECOPAL ou similaire, à haute densité, double paroi, annelées à l'extérieur, lisses à l'intérieur.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de sable 0/10 contenant moins de 5 % de particules inférieures à 0,1 mm (en zone humide le sable sera remplacé par des graves roulées 8/25), - la mise en place du sable pour l'exécution du lit de pose, de l'enrobage et de la couverture du tuyau soit au minimum : <ul style="list-style-type: none"> * 0.10 pour le lit de pose, * l'enrobage du tuyau quel que soit le diamètre, * 0.15 m pour la couverture du tuyau. - le transport, le déchargement, et l'approche des canalisations, - la pose des canalisations, y compris la fourniture et la mise en œuvre des joints, des manchons de raccordement, coupes,... - les pièces spéciales de raccordement aux regards de visite, - les essais des canalisations. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles, de la pente du terrain, passage sous canalisation existante inférieure à Ø 300 ou d'une section équivalente, etc...</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire mis en œuvre pour les diamètres suivants :</p>		
BH 06 08	- Ø 400 SN 8	ml	
BE 01	<p>Regard visite prof. <=2m Ø cana. <=800 mm</p> <p>Ce prix rémunère l'exécution de regard de visite en béton tel que défini par les plans joints au dossier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - l'extraction par engin mécanique ou à la main des déblais, en terrains de toutes natures jusqu'à la profondeur prévue ci-après, la mise sur berge ou, en cas d'impossibilité, en dépôt, en vue de la reprise pour le remblaiement, - le dressage des parois de la fouille, y compris le boisage, les étaitements et les épaissements éventuels, - le réglage du fond de fouille aux côtes du projet, - la fourniture et la mise en œuvre des coffrages et de béton vibré de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, dans le cas d'ouvrage coulés en place, de profondeur définie par la différence de la cote du sol projeté moins la cote de radier, dimensions diamètre 1.00 ou carré de 1.00 m x 1.00 m, - la fourniture et la mise en œuvre du ferrailage, - la fourniture et la mise en œuvre de mortier de ciment dosé à 600 kg pour l'exécution d'un enduit étanche de 0.02 m d'épaisseur, - la fourniture et le scellement de la grille ou du tampon en fonte série lourde, - le remblaiement de la fouille par couches de 0.20 m d'épaisseur soigneusement compactées jusqu'à l'obtention de la compacité équivalente à 95 % de l'O.P.M, - le chargement, le transport des déblais excédentaires aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux inhérents à la nature du sol, à l'étanchéité de l'ouvrage au droit de la</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>canalisation, à l'adaptation de la pente du couronnement, à celle du sol fini où est placé l'ouvrage, à la cote de l'ouvrage par rapport au fond de forme, etc...</p> <p>Jusqu'à 2 m de profondeur pour les canalisations de diamètres inférieurs ou égaux à 800 mm.</p> <p>Il s'applique à l'unité d'ouvrage pour :</p>		
BE 01 01	- Regard béton Ø1000 + tampon PAMREX / SOLO ou similaire	u	
BE 11	<p>Bouche d'égout</p> <p>Ce prix rémunère l'exécution d'une bouche d'égout en béton.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - l'extraction par engin mécanique ou à la main des déblais, en terrains de toutes natures jusqu'à la profondeur prévue ci-après, la mise sur berge ou, en cas d'impossibilité, en dépôt, en vue de la reprise pour le remblaiement, - le dressement des parois de la fouille, y compris le boisage, les étaitements et les épaissements éventuels, - le réglage du fond de fouille aux côtes du projet, - la fourniture et la mise en œuvre des coffrages et de béton vibré de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, dans le cas d'ouvrages coulés en place, de profondeur définie par la différence de la cote du sol projeté moins la cote de radier, - la fourniture et la mise en œuvre de ferrailage sur la hauteur totale de l'ouvrage, - la fourniture et la mise en œuvre de mortier de ciment dosé à 600 kg pour l'exécution d'un enduit étanche de 0.02 m d'épaisseur, - la fourniture et le scellement de la grille ou de l'avaloir en fonte GS EN 124 (NF ou équivalent), sous chaussée ou bordures <p>NOTA : Pour le cas des grilles, les trous ou fentes présenteront une largeur ou diamètre inférieur à 2cm conformément à la norme d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite en vigueur,</p> <ul style="list-style-type: none"> - le remblaiement de la fouille par couches de 0.20 m d'épaisseur soigneusement compactées jusqu'à l'obtention de la compacité équivalente à 95 % de l'OPM, - le chargement, le transport et l'évacuation des déblais excédentaires aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux inhérents à la nature du sol, à l'étanchéité de l'ouvrage au droit de la canalisation, à l'adaptation du sol fini où est placé l'ouvrage, à l'adaptation de la grille par rapport au fil d'eau du caniveau, à la cote de l'ouvrage par rapport au fond forme, etc...</p> <p>Il s'applique à l'unité d'ouvrage pour :</p>		
BE 11 09	- Grille avaloir TGA Profil T 400KN de Dechaumont ou similaire longueur 750 mm		
BE 11 13	- Grille concave carrée de PAM ou similaire 600 x 600	u	
BE 16	<p>Raccordement de canalisation sur ouvrage existant</p> <p>Ce prix rémunère le raccordement de canalisation sur un ouvrage maçonné existant.</p> <p>Il comprend :</p>	u	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<ul style="list-style-type: none">- les terrassements nécessaires,- le remblaiement après exécution,- l'installation du matériel,- la fourniture, le transport, le déchargement, la mise en place du matériel nécessaire au percement de l'ouvrage,- le percement de l'ouvrage d'un diamètre supérieur de 0.05 m par rapport au diamètre de la canalisation à raccorder,- le raccordement et le scellement de la conduite projetée sur l'ouvrage existant,- la fourniture et la mise en œuvre du mortier de scellement,- le ragréage intérieur,- le nettoyage et la remise en état des lieux,- le repliement des installations de chantier. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique à l'unité de raccordement réalisé.</p>		



AMENAGEMENT DE VOIRIE DE L'AVENUE DES ALBERES, DE L'IMPASSE DE LA PENSEE ET DE L'IMPASSE DES VIOLETTES

LOT N°1
TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE

PRO-DCE

DETAIL ESTIMATIF DES TRAVAUX

MAITRE
D'OUVRAGE :
LE BOULOU

LE BOULOU LE :

SIGNATURE :

Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérfié	Ind
20/12/2021	CREATION	VHE	CFE	a

1.2



BZ-09482

GAXIEU

4 Rue du Moulins
66330 CABESTANY
T. 04 68 66 07 70 F. 04 68 50 61 79
E. bet.66@gaxieu.fr

COMMUNE DE LE BOULOU

AMENAGEMENT DE VOIRIE DE L'AVENUE DES ALBERES, DE L'IMPASSE DE LA PENSEE ET DE L'IMPASSE DES VIOLETTES

PRO - DCE

DETAIL ESTIMATIF

BZ-09482

déc.-21

Lot 1 : Terrassements généraux - Voirie

N°	Désignation	un	Qté	P.U.	P.Total
<u>Installation de chantier - Préparation</u>					
AA 01	Travaux préparatoires et installation de chantier	forf	1		
AA 05	Signalisation de chantier	forf	1		
AA 08	Marquage - Piquetage des réseaux	forf	1		
AA 09	Maintenance Marquage - Piquetage des réseaux	forf	1		
AA 11	Constat d'huissier (avant/après travaux)	forf	1		
BC 95	Dossier de récolement et Dossier des Ouvrages				
BC 95 01	- A l'unité	u	1		
<u>sous total :</u>					
<u>Terrassements Généraux</u>					
AB 04	Découpage revêtement scie circulaire	ml	60		
AA 17	Démolition d'ouvrages en maçonnerie ou en béton				
AA 17 01	- Agglomérés de ciment ou briques	m3	5		
AA 17 03	- Béton banché ou armé	m3	220		
AA 19	Dépose de mobilier urbain				
AA 19 04	- Panneau	u	6		
AA 19 06	- Candélabre	u	13		
AA 20	Repose de mobilier urbain				
AA 20 04	- Panneau	u	6		
AA 20 06	- Candélabre	u	13		
AA 33	Décroutage de plate-forme				
AA 33 01	- Chaussées et parkings	m2	3220		
AC 01	Dépose de bordures et caniveaux	ml	960		
DE 42	Dépose de grille pluviale	u	5		
AB 81	Mise à niveau d'ouvrages existants				
AB 81 01	- A l'unité de couronnement	u	35		
AB 81 03	- A l'unité de chambre Télécom	u	14		
AB 81 05	- Bouche à clé	u	48		
AG 19	Exécution de seuil en béton	ml	175		
AG 20	Raccordement des bas de façades	m2	220		
CP 40	Fourniture et pose de fourreaux T.P.C.				
CP 40 03	- Ø = 63 mm	ml	295		
<u>sous total :</u>					
<u>Voirie</u>					
CHAUSSEE					

N°	Désignation	un	Qté	P.U.	P.Total
AA 21	Déblais en terrains de toutes natures	m3	980		
AA 37	Purge et remblaiement de chaussée ponctuelle	m2	190		
AA 23	Transport des déblais hors du chantier	m3	980		
AB 01	Réglage compactage	m2	3925		
AB 03	Géotextile protection anti-contaminante				
AB 03 01	- Densité 200 gr/m2	m2	4200		
AB 16	G.N.T. 0/20 base - Epaisseur de 0,19 m	m3	745		
AB 41	Couche d'imprégnation sablée	m2	3925		
AB 43	Béton bitumineux semi grenu 3 - 0/10 - (BBsg 0/10)				
AB 43 03	- Epaisseur de 0,06 m	t	565		
TROTTOIR/PISTE MIXTE					
AA 21	Déblais en terrains de toutes natures	m3	290		
AA 23	Transport des déblais hors du chantier	m3	290		
AB 01	Réglage compactage	m2	850		
AB 03	Géotextile protection anti-contaminante				
AB 03 01	- Densité 200 gr/m2	m2	1020		
AB 31	Reprofilage de trottoir existant en GNT 0/20 ép moyenne = 0,20m	m3	170		
AB 70	Trottoirs béton désactivé				
AB 70 02	- Epaisseur 0,12 m (sous accès piétons)	m2	730		
AB 70 04	- Epaisseur 0,20 m (sous accès circulés)	m2	120		
AB 76	Bande structurante en pavés de porphyre	ml	250		
<u>sous total :</u>					
<u>Bordures - Caniveaux</u>					
AC 11	Bordures et caniveaux en béton				
AC 11 01	- Bordures de trottoirs type T2	ml	460		
AC 11 03	- Caniveaux simple pente type CS1	ml	200		
AC 11 05	- Caniveaux double pente type CC1	ml	280		
AC 11 07	- Bordurettes type P1	ml	120		
<u>sous total :</u>					
<u>Eaux Pluviales</u>					
BC 01	Fouille pelle mécanique ou main				
BC 01 01	- Jusqu'à 3.00 m de profondeur	m3	45		
BC 10	Prestations liées à la gestion des déchets.				
BC 10 01	- décroûtage tri et évacuation des enrobés	m2	40		
BC 12	Plus value pour remblaiement de fouille				
BC 12 03	- Grave non traitée 0/31.5	m3	25		
BC 21	Blindage des fouilles				
BC 21 01	- Jointif	m2	65		
BH 06	Canalisation PVC assainissement				
BH 06 08	- Ø 400 SN 8	ml	55		
BE 01	Regard visite prof. <=2m Ø cana. <=800 mm				
BE 01 01	- Regard béton Ø1000 + tampon PAMREX / SOLO ou similaire	u	1		
BE 11	Bouche d'égout				
BE 11 09	- Grille avaloir TGA Profil T 400KN de Dechaumont ou	u	7		
BE 11 13	- Grille concave carrée de PAM ou similaire	u	6		
BE 16	Raccordement de canalisation sur ouvrage existant	u	3		
<u>sous total :</u>					
Total des travaux H.T. en EUROS					
T.V.A. 20,00%					

N°	Désignation	un	Qté	P.U.	P.Total
Total des travaux T.T.C. en EUROS					